



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 160 - 15.12.2020

En exercice ... 28
Présents..... 27
Votants..... 25
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION
12. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune du Bois Plage en Ré
Création d'un mini-stade sports à l'accueil de loisirs
adolescents Ré Bois Jeunesse – Solde

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Didier GUYON.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020160-DE
Reçu le 17/12/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 160 - 15.12.2020

**En exercice ... 28
Présents..... 27
Votants..... 25
Abstention 0**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
12. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune du Bois Plage en Ré
Création d'un mini-stade sports à l'accueil de loisirs
adolescents Ré Bois Jeunesse – Solde**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu la délibération N° 5 en date du 28 février 2013 et portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs,

Vu la délibération en date 9 février 2016 de la commune du Bois Plage en Ré sollicitant un fonds de concours pour la création d'un mini-stade sports à l'accueil de loisirs adolescents Ré Bois Jeunesse,

Vu la délibération n° 50 en date du 26 mai 2016 de la Communauté de communes de l'Ile de Ré portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune du Bois Plage en Ré pour la création d'un mini-stade sports à l'accueil de loisirs adolescents Ré Bois Jeunesse,

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 3 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Considérant que la demande de la commune du Bois Plage en Ré en date du 15 avril 2016 répond en tous points à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune du Bois Plage en Ré ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de communes de l'Ile de Ré comme suit :

Montant définitif de l'opération	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire		
13 292,00 €	0,00 €	13 292,00 €	3 987,60 €		
			1 ^{er} versement	Acompte intermédiaire	Solde
			2 259,30 €	00,00 €	1 728,30 €

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201215-D2020160-DE
Reçu le 17/12/2020**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 160 - 15.12.2020

En exercice ... 28
Présents..... 27
Votants..... 25
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION 12. EQUIPEMENTS SPORTIFS FONDS DE CONCOURS Commune du Bois Plage en Ré Création d'un mini-stade sports à l'accueil de loisirs adolescents Ré Bois Jeunesse – Solde

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Messieurs Gérard JUIN et Jean-Pierre GAILLARD ainsi que Madame Sandrine PERCHAI ne prennent pas part au vote :

- d'approuver l'attribution à la commune du Bois Plage en Ré, du solde du fonds de concours d'un montant de 1 728,30 € € sur le montant global de 3 987,60 € pour la création d'un mini-stade sports à l'accueil de loisirs adolescents Ré Bois Jeunesse.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 18 décembre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

PAR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020160-DE
Reçu le 17/12/2020